

L'inscription à l'accueil périscolaire implique que les parents acceptent toutes dispositions du présent règlement intérieur.

La non signature du règlement intérieur entraîne l'impossibilité d'inscrire les enfants.

L'accueil de loisirs se réserve le droit de faire évoluer ce règlement à tout moment. Les familles seront prévenues préalablement.

M Mme

Nom(s) et prénom(s) :

Nom(s) et prénom(s) du (ou des) enfant(s) :

.....

Déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire de Prémanon et l'accepte(nt) dans son intégralité.

Fait à..... Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le.....